

CHAPITRE X

LOIS.

Importance du sujet. — Caractère des lois sauvages. — Multiplicité des lois chez les sauvages. — Lois sur la chasse. — Salutations et cérémonies. — Conduite des affaires publiques. — Propriété foncière. — Propriété indivise. — Lois sur les héritages. — Absence de testaments. — Testaments romains. — Droits des enfants. — Le Vasu. — Coutume consistant à donner aux parents le nom des enfants. — Châtiments infligés aux crimes. — La vengeance régularisée. — Lois sur la propriété. — Voleurs pris ou non en flagrant délit. — Le wergild. — Conclusion générale. 437

APPENDICE

PARTIE I.

Difficultés qu'il y a à se procurer des preuves. — État stationnaire des sauvages. — Aucune preuve de civilisation antérieure. — Preuves que l'on peut tirer des animaux domestiques et de la poterie. — Indications de progrès chez les sauvages. — Les sauvages ne sont pas incapables de civilisation. — Origine indigène de la civilisation mexicaine. — Progrès indiqué par le langage. — Traces de barbarie dans les pays civilisés. — Coutumes arbitraires. — Unité de la race humaine. 469

PARTIE II.

Différences mentales dans les différentes races. — Armes des singes. — Vraie nature de la barbarie. — Séquence des coutumes. — Diffusion de l'espèce humaine. — Influence des conditions extérieures. — Les Esquimaux. — Barbarie originare universelle. — Survivance des coutumes. — Progrès des idées religieuses. — Fétichisme. — Totémisme. — Idolâtrie. — Vraie théorie des quatre âges. — Similitude entre les sauvages et les enfants. — Langage des sauvages. — Cérémonies antiques et jeux modernes. — Développement de l'individu et l'espèce. 491

PARTIE III. 531

ns, — des
fétichisme.
Indoustan,
— Shama-
Afrique, —
lication de
— Culte des
que. — Le
usion de la
tan. — Sa-
— L'âme. —
— Morale.
. . . . 317

es sauvages.
pour la pro-
e des sauva-
ns moral. —
essairement
it. — Déve-
. . . . 383

langues ont
des mots. —
et mère. —
es. — Choix
— Absence de
sence de ter-
sauvages pour
e, prouvé par
. . . . 407